



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Impact patrimonial du remplacement des vitraux de Notre-Dame de Paris

Question écrite n° 4523

### Texte de la question

M. Charles Alloncle interroge Mme la ministre de la culture sur l'impact patrimonial, outre un coût qui s'annonce déjà astronomique, du remplacement des vitraux de Notre-Dame. À l'occasion du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le Président de la République a souhaité procéder au remplacement de vitraux de six chapelles malgré l'intérêt patrimonial des vitraux originaux, dessinés par Viollet-le-Duc. Le coût de cette opération est annoncé à 4 millions d'euros par la presse et devrait avoir lieu malgré l'avis unanimement défavorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. S'il convient bien sûr de soutenir la création artistique moderne, il apparaît que bien d'autres édifices gagneraient à bénéficier de vitraux modernes, sans avoir à créer un inquiétant précédent d'irrespect de la charte de Venise de 1964, signée par la France, qui interdit le remplacement d'éléments anciens bien conservés par des pièces modernes. Aussi, il lui demande de préciser la valeur symbolique accordée à la susmentionnée charte de Venise et le détail des coûts de l'opération envisagée.

### Texte de la réponse

Les projets de création de vitraux dans des édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques – toujours dans le respect du cadre de conservation du patrimoine, dont fait partie la charte de Venise – ne sont pas rares. Le meilleur exemple en est la cathédrale Notre-Dame de Reims, où un programme de création (Chagall, Simon-Marq, Knoebel, etc.), s'étalant de 1937 à 2015, a conduit au remplacement d'un grand nombre de baies détruites en 1914. Il en a été de même à la cathédrale de Nevers, pour remplacer les vitraux détruits par le bombardement de 1944. Il est également arrivé que des vitraux contemporains viennent remplacer des vitraux existants, comme ce fut le cas à Notre-Dame de Paris. Ce fût également le cas à l'abbatiale de Conques, où les 104 verrières réalisées dans les années 1940-1950 furent remplacées dans les années 1990 par celles de l'artiste Pierre Soulages. C'est ainsi qu'à la demande de Monseigneur Laurent Ulrich, archevêque de Paris, le Président de la République a décidé de donner une suite favorable au projet de remplacement de vitraux de six chapelles du bas-côté sud de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Alloncle](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - UDR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4523

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 février 2025](#), page 1125

**Réponse publiée au JO le :** [10 juin 2025](#), page 4799